



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

**CONSEIL
SEANCE DU 16 MAI - N° 287 -**



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 5 septembre 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Ahmed-Adam **ALI**
Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Pascale **GALL-BORRUT**
Jean-Michel **MARIN**
Philippe **MÜNCH**

| Présent(e) | Représenté(e) par |
|------------|-------------------|
| x | |
| x | |
| | Marie FORET |
| | |
| x | |
| | Adam ALI |
| x | |
| x | |
| x | |
| | |

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**
Constantin **VERNICOS**

| | |
|---|---------------|
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| x | |
| | Georges BOUBY |

Collège C: USAGERS

| | Présent(e) | Représenté(e) par |
|-------------------------------------|------------|-------------------|
| Oriane BASSO | X | |
| Nolwenn BAUTIER (suppléant) | | |
| Maxime BOUDET | X | |
| Teddy BAYLET (suppléant) | X | |
| Alban DURAND | X | |
| David ABEZA (suppléant) | X | |
| Noémie FRERE | X | |
| Aude BRETAGNOLLE (suppléant) | X | |
| Coraline MONTARIOL | X | |
| Adèle BARROIL (suppléant) | X | |
| Axelle SCHMITT | X | |
| Déborah GARCIA (suppléant) | | |
| Alexandre SERP | | |
| Thomas BESSEDE (suppléant) | | |
| Renaud SOROT | | |
| Guilhem FOUILHE (suppléant) | X | |

Collège D : Personnels IATOSS

| | | |
|------------------------|---|---------------|
| Georges BOUBY | X | |
| Dalila HAMMAR | X | |
| Nabil KOUADRI | | Dalila HAMMAR |
| Nicolas MOUREAU | X | |

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

| Présent(e) | Représenté(e) par |
|------------|-------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

| | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 29 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice)s adjoint(e)s
Thierry BRETAGNON
Geneviève DEGOLS
Frédéric LEMOIGNO

- Directeurs Département d'enseignement
Ahmed-Adam ALI (BE)
Gilles DESPAUX (EEA)
Christophe DONY (Informatique)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Hervé JOURDE (DESTEEM)
Jorge RAMIREZ-ALFONSIN (Mathématiques)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- Chefs de service
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Béatrice GOUJON (Responsable administrative adjointe)
Béatrice BOYER (Communication)

- Chargés de mission
Ahmed-Adam ALI (Relations Internationales)
Jérôme CASTELLON (Évaluation des enseignements)
Pascale GALL-BORRUT (Conventions et partenariat)
Marc ROLLAND (TICE)

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 16 mai 2018**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 mai 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Approbation du PV n° 285 - 7 mars 2018,*
3. *Vie du campus - Vote domiciliation, demandes de subvention -,*
4. *Vote de conventions,*
5. *Point sur la pédagogie :*
 - a - *Présentation : MCC, Réglementation des examens,*
 - b - *Cadrage SPS,*
 - c - *Plan Étudiant,*
6. *Points divers.*

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT**, Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Montpellier, de sa présence.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour.

Mme LEREDDE a découvert qu'il y avait deux types d'e-candidats : « *un rouge et un bleu.* »

Mme LEREDDE aimerait qu'un point soit réalisé à ce sujet, d'autant que des étudiants font remonter leurs difficultés pour s'inscrire.

M. HOFFMANN répond que la Direction a également découvert ces deux versions et demande à **M. RESPAUT** s'il a des éléments à ce sujet.

M. RESPAUT assure qu'il ne dispose pas de plus d'informations.

M. HOFFMANN précise que **Mme DEGOLS** interviendra en fin de séance pour expliquer les raisons de la création de ces deux bases. Celle-ci est totalement indépendante de la volonté de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN regrette ces modifications car la plateforme e-candidats fonctionnait correctement avant cela.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a. **Directeurs adjoints**

M. HOFFMANN informe que deux nouveaux Directeurs adjoints vont rejoindre l'équipe de Direction. Les fiches de poste seront présentées lors du Conseil d'UFR du 6 juin prochain.

M. HOFFMANN a demandé à **M. MARIN** de bien vouloir prendre en charge les relations avec la Recherche, l'intégration MUSE ou tout type de projets tels que les EUR et d'analyser les impacts pouvant être engendrés.

M. HOFFMANN a par ailleurs proposé à **M. ALI** de rejoindre la Direction adjointe relative à l'Apprentissage, la Formation continue et le développement des ressources propres de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN précise par ailleurs que les chargés de mission seront renouvelés pour l'année universitaire 2018-2019 lors de la prochaine séance. Certaines missions disparaîtront pour céder la place à de nouvelles.

b. Remise de la bourse Jiyuu - Hugo Sarrade

M. HOFFMANN informe l'assemblée que la Cérémonie de remise de la Bourse Jiyuu - Hugo Sarrade se déroulera le mardi 23 mai prochain en salle 10-01 du campus Triolet.

M. HOFFMANN indique que cette Bourse de 5000 € sera allouée à un étudiant de la Faculté des Sciences ou de Polytech Montpellier qui partira réaliser un stage au Japon.

M. HOFFMANN rappelle que cette bourse a été créée par M. Stéphane Sarrade, père d'Hugo Sarrade, décédé lors des attentats au Bataclan en novembre 2015.

M. HOFFMANN convie l'auditoire à cette cérémonie.

c. Prochain Conseil - Mercredi 6 juin 2018

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 6 juin 2018, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 286 - vendredi 13 avril 2018,
3. Élections des membres extérieurs de la Faculté des Sciences,
4. Point sur la pédagogie,
5. Point sur les finances,
6. Points divers.

M. HOFFMANN signale qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point sur l'ordre du jour. Cela lui permet de préparer une réponse complète.

2. APPROBATION DU PV N° 285 - 7 MARS 2018

En l'absence de **M. GUEVELLOU**, **M. HOFFMANN** questionne **Mme GAUCERAND** au sujet du quorum.

Mme GAUCERAND lui répond que le Conseil est composé en ce début de séance de 29 membres présents et représentés.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

M. MANCHERON souhaite apporter une modification à la page 19 « *M. MANCHERON a lui-même étudié les dossiers Campus France : il ne s'est jamais posé la question du coût d'un étudiant étranger. La sélection qu'il opérait était donc basée sur la qualité, non l'aspect social. Le principal était d'avoir 12 étudiants et d'enrichir leur culture ainsi que leur niveau.* ».

M. MANCHERON souhaite que soit remplacé « *Le principal était d'avoir 12 étudiants* » par « *Le principal était d'avoir de bons étudiants* ».

Mme GAUCERAND prend note de cette proposition et procède à la modification.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 mars 2018.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le PV n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 mars 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et suggère de passer au point suivant.

3. VIE DU CAMPUS - VOTE DOMICILIATION, DEMANDES DE SUBVENTION -

M. HOFFMANN précise que seront validés la domiciliation de l'association « *Aquasso* » ainsi que le vote de deux subventions.

a. Domiciliation association « *Aquasso* »

M. HOFFMANN indique que les membres de l'association passaient des examens ce jour. En conséquence, les statuts ont été mis en ligne sur l'ENT du Conseil.

M. HOFFMANN présente l'association « *Aquasso* » :

Présentation de l'association AQUASSO

AQUASSO est une association étudiante du Master Biologie Evolution Ecologie - Bioressources Aquatiques en Environnements Méditerranéen et Tropical.

Le bureau est composé de :

- Président : Andrea Antich Gabriel
- Trésorier : Manon Audax
- Secrétaire : Lisa Petit



Objectifs:

- Créer un réseau d'échanges au sein de la filière et aider à l'insertion professionnelle les étudiants issus de ce Master.
- Promouvoir les projets professionnels des sortants de ce Master.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la demande de domiciliation de l'association « *Aquasso* ».

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 28

La demande de domiciliation de l'association « *Aquasso* » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

b. Demandes de subvention

Association « ABM »

M. HOFMMANN note que la demande de subvention a été annulée. Le DESCIRE a pris en charge l'achat du matériel permettant les activités organisées par les associations ABM et Médios lors de la manifestation « *MATH en JEANS* ».

Association « GNUM »

M. HOFFMANN ajoute que le GNUM (Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier), a organisé, dans le cadre de son projet « Inventaire Fac ' », la 3ème édition des « 24H de la biodiversité », qui se déroulera le lundi 23 avril de 19h à 21h et le mardi 24 avril de 10h à 20h, sur le site de la Faculté des Sciences de Montpellier (Place Eugène Bataillon)

M. HOFFMANN informe l'auditoire que l'association a fait une demande de 300€ pour l'organisation de la manifestation.

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** s'il y a des membres de l'association présents dans la salle.

Mme GAUCERAND répond qu'ils avaient confirmé leur présence pour ce jour 9h mais, il n'y a personne pour l'instant.

M. HOFFMANN explique qu'il est traditionnellement demandé aux associations de venir présenter les manifestations aux conseillers.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de passer au vote de la demande de subvention pour l'association « GNUM » - montant de 300€ (trois cent euros).

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **29**

La demande de subvention pour l'association « GNUM » - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN suggère que l'association vienne présenter un bilan sur le déroulement de la manifestation lors d'une prochaine séance.

Association « Les Moléclowns »

M. HOFFMANN invite **Mme BIED**, représentante de l'association « Les Moléclowns » à venir présenter ses actions.

Mme BIED salue le Conseil et se présente. Elle est enseignante-chercheur en chimie à la Faculté des Sciences et correspondante de la Commission Nationale de Chimie et Société.

Mme BIED explique que Chimie et Société est une commission nationale issue de la Fondation de la Maison de la Chimie à Paris. Les correspondants au sein des diverses régions de France sont chargés de développer des actions de vulgarisation de cette discipline, que cela soit auprès du grand public ou des scolaires.

Mme BIED ajoute que Chimie et Société développe depuis 10 ans une journée Chimie et Terroir se déroulant sur 3 jours, à la fin du mois de mai. Cette année, cet événement aura lieu à Sète du 23 au 26 mai. Cf. **Annexe 1**- Programme Chimie et Société SEOF 2018 - Présentation C & T Sète - CSOCCanalChimie2018)

Mme BIED dispose de plusieurs soutiens financiers, notamment la COMUE LR et la Région Occitanie.

Mme BIED invite les conseillers à la questionner sur l'association ainsi que sur les événements qu'elle porte.

Mme LEREDDE l'interroge sur le montant demandé pour la subvention.

Mme BIED sait que le Conseil alloue des subventions de 300€ aux associations mais sollicite 500€ cette année du fait du grand nombre de projets portés par les Moleclowns.

Mme BIED comprend toutefois que le Conseil ne puisse pas allouer plus de 300€.

M. HOFFMANN rappelle que le budget dédié aux subventions est léger : le principe est de n'attribuer que 300€ pour toutes les demandes de subventions.

M. HOFFMANN propose donc aux conseillers de voter pour une enveloppe d'un montant identique.

En l'absence de questions, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la demande de subvention pour l'association « Les Moleclowns » - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 30 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 30

La demande de subvention pour l'association « Les Moleclowns » - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie **Mme BIED** pour sa proposition et le Conseil de ce vote unanime.

4. VOTE DE CONVENTIONS

M. HOFFMANN précise que la convention de partenariat avec l'Université de Sfax, en Tunisie, ne sera pas présentée ce jour car des modifications doivent être apportées au texte. Il espère que celle-ci puisse être votée lors de la séance du mois de juin.

a. **Mise à disposition de locaux**

M. HOFFMANN présente la demande de mise à disposition de locaux (salles de TD) émanant de l'association Biocampus du CNRS dans le cadre de la formation en chirurgie qui interviendra les 20 et 29 mai prochain. En contrepartie, il sera versé, à la Faculté des Sciences une somme de 950€ TTC.

M. HOFFMANN rappelle que les tarifs sont fixés par le Conseil de la Faculté des Sciences puis validés par le CA de l'UM.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Languedoc Roussillon (CNRS).

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 31

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

b. **Entente de collaboration interuniversitaire**

M. HOFFMANN présente la convention de collaboration interuniversitaire entre l'Université de Montréal et l'Université de Montpellier, pour la formation dans le domaine biologie cellulaire et moléculaire en cancérologie et immunologie.

M. HOFFMANN ajoute que cette convention a été élaborée à la demande de **Mme Marie Alix POUL**, Professeur en immunologie à l'Institut de Recherche en cancérologie. Elle prévoit la mise en œuvre d'un rapprochement entre les établissements, dans les domaines de la biologie cellulaire, moléculaire ainsi qu'en cancérologie.

M. HOFFMANN précise que le texte prévoit un échange d'étudiants de chaque côté pour une durée d'un an.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de l'entente de collaboration interuniversitaire entre l'Université de Montréal et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 30

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces deux votes de conventions et suggère de passer au point suivant.

5. POINT SUR LA PEDAGOGIE

a. **Présentation : MCC, Réglementation des examens**

M. HOFFMANN rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur la réglementation des examens licence et master.

M. HOFFMANN indique que les règlements des examens licence et master validés pour l'année universitaire 2017-2018 sont à disposition des conseillers sur le site de la Faculté des Sciences et également sur Nuxéo.

M. HOFFMANN invite Mme DEGOLS à réaliser un point sur les rencontres de ce groupe de travail.

Mme DEGOLS regrette de ne pas avoir eu le temps de procéder à un compte rendu.

Mme DEGOLS informe l'assemblée que le groupe de travail s'est réuni pour la 1^{ère} fois le lundi 13 mai 2018.

Mme DEGOLS précise qu'un tour de table a été effectué avant que les règlements des examens de licence et master ne soient passés en revue.

Mme DEGOLS signale qu'il a été pointé que la Faculté des Sciences est soumise à la charte des examens de l'Université de Montpellier. Celle-ci est contraignante à certains niveaux, notamment quant à l'obligation des étudiants d'arriver aux épreuves à l'heure et de ne pouvoir le faire dans l'heure suivant le début de l'examen.

Mme DEGOLS explique que tous les membres du groupe de travail ne sont pas en accord sur ce point.

Mme DEGOLS ajoute que la charte des examens de l'Université de Montpellier précise qu'une seconde session doit être proposée pour toutes les UE... La Faculté n'est pas toujours « *dans les clous* », notamment pour les UE de stage et de projet pour lesquelles il est compliqué de mettre en place une seconde session.

Mme DEGOLS souligne que le groupe de travail a posé beaucoup de questions concernant la renonciation.

Mme DEGOLS rappelle que ce procédé a été instauré il y a trois ans. Tous les membres du groupe de travail sont unanimes pour dire que celui-ci ne fonctionne pas correctement.

M. MANCHERON corrige **Mme DEGOLS**... « *La majorité des membres* » et non « *tous les membres* ».

Mme DEGOLS acquiesce et ajoute qu'il a été émis l'hypothèse de mettre en place un autre dispositif.

Mme DEGOLS explique que les discussions tendent plutôt à favoriser l'institution d'une modalité qui ressemblerait à ce qu'il se fait à l'Université Montpellier 3 Paul Valéry : la seconde chance.

Mme DEGOLS indique que celle-ci consiste à donner la possibilité à tous les étudiants de repasser les épreuves.

Mme DEGOLS ajoute que le Conseil précédent avait déjà fait cette demande. Un règlement des examens prévoyant cette seconde chance avait été validé par l'assemblée mais, n'avait pas reçu la validation de la CFVU de l'Université.

M. RESPAUT précise que ce dispositif n'est pas réglementaire.

Concernant le règlement des examens de licence, **Mme DEGOLS** informe l'assemblée que le groupe de travail a choisi d'attendre que le nouvel arrêté licence sorte cet été avant de modifier et valider le règlement des examens licence.

Pour **Mme DEGOLS**, la composante n'a pas le choix... « *il faut attendre.* »

Mme DEGOLS demande à **M. MANCHERON**, membre du groupe de travail, s'il souhaite apporter des précisions.

M. MANCHERON souligne que le groupe de travail n'en est qu'à ses débuts. Le compte rendu de **Mme DEGOLS** lui semble complet.

Pour **M. HOFFMANN**, il est opportun d'attendre le retour des arrêtés avant de travailler sur le règlement des examens. Ce décret risque d'apporter des modifications notables notamment sur la seconde chance et la compensation. Il faudra également respecter le cadrage de l'Université de Montpellier et la seconde session en fait partie.

M. HOFFMANN se rappelle que la seconde chance fait partie de la première session à l'Université Montpellier 3 Paul Valéry. Il y a trois séries d'examen.

Concernant ce dispositif, **Mme DEGOLS** ajoute qu'un responsable d'une grosse UE de L1, présent à cette première réunion du groupe de travail, a pointé la difficulté de sa mise en place rapide pour ce type d'unité.

M. HOFFMANN précise que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Mme VIDAL** aurait indiqué que l'on tendrait vers l'instauration du contrôle continu en L1. Il convient d'attendre les arrêtés pour savoir vers où se diriger.

Pour **M. BOUBY**, il est difficile de travailler dans de telles conditions.

M. HOFFMANN note que le groupe de travail va commencer à réfléchir à certaines pistes.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment va-t-on travailler l'an prochain ?* ». Cette situation lui semble ingérable ...

M. MANCHERON explique que l'idée est de ne pas se précipiter et de rendre une copie en juin, sachant, qu'il faudra peut-être opérer des modifications à la rentrée.

M. MANCHERON ajoute que le groupe de travail réfléchit à ce qu'il souhaiterait mettre en place en tenant compte des cadrages nationaux et de celui de l'Université de Montpellier : cela doit rester plausible avec les nouveaux arrêtés.

Pour **M. BOUBY**, il est difficile de travailler à flux tendu. Les données seront communiquées au dernier moment : il conviendra de les appliquer, comme toujours.

M. BOUBY estime cela risible : « *on ne peut travailler ainsi !* ».

M. BOUBY s'étonne que le Conseil ne voit pas ce qu'il est en train de se passer.

M. MANCHERON trouve logique de ne pas se précipiter et d'attendre les retours du nouvel arrêté.

M. HOFFMANN observe que **M. BOUBY** décrit un contexte dans lequel la Faculté des Sciences ne peut mettre en place un règlement des examens puisque qu'elle ne sait pas vers quoi elle va.

M. HOFFMANN conclut que **M. BOUBY** et **M. MANCHERON** disent la même chose.

Pour **M. BOUBY**, il faut du temps pour faire les choses correctement. Actuellement, le groupe de travail travaille dans « *le vide* » et au dernier moment, il conviendra de valider car la ministre aura dit telle ou telle chose.

M. HOFFMANN précise que le règlement des examens master n'est pas impacté par les arrêtés relatifs à la licence.

M. RESPAUT souligne que le règlement de l'Université de Montpellier ne fait que reprendre le cadrage national. Il convient d'appliquer les textes réglementaires.

Concernant la seconde session, **M. RESPAUT** se rappelle de recours portés auprès du Tribunal administratif, notamment concernant l'Université de Strasbourg où les étudiants ont obtenu gain de cause !

À partir de là, **M. RESPAUT** estime que la seconde session n'a pas à être remise en question.

M. HOFFMANN complète les propos de **M. RESPAUT** : « ... et ce, quelle que soit l'UE. ».

Pour **M. HOFFMANN**, le problème de la seconde chance réside notamment dans sa mise en place sur des UE à gros effectifs : cela risque de diminuer le nombre de semaines d'enseignement.

b. Cadrage SPS

M. HOFFMANN rappelle qu'un groupe de travail relatif au cadrage SPS a été institué : celui-ci est présidé par **Mme ROLLAND**.

M. HOFFMANN indique qu'un cadrage a été rédigé par ce groupe. Il est disponible sur la plateforme Nuxéo.

M. HOFFMANN précise que ce document décrit principalement les UE concernées par les SPS, les ECTS relatifs aux stages, projets et bibliographie. Un certain nombre d'heures a été attribué en fonction des sujets traités.

M. HOFFMANN note que le cadrage SPS est présenté ce jour à l'assemblée : celui-ci devrait être voté en séance du mois de juin prochain.

M. HOFFMANN invite le Conseil à lui faire des remarques sur ce document pour que le groupe de travail harmonise la volonté de l'assemblée avec le cadrage proposé.

M. HOFFMANN informe que les personnes n'ayant pas lu le document peuvent consulter la synthèse se trouvant au paragraphe 5.

M. HOFFMANN souligne que ce cadrage ne tient pas compte de nouvelles méthodes pédagogiques type APP.

Mme LEREDDE, a lu très attentivement ce document. Il y est indiqué que :

- les stages de 1 à 3 mois correspondent à des stages dits courts,
- les stages de 4 à 6 mois correspondent à des stages dits longs.

Or dans le document de synthèse, les stages de 4 mois apparaissent dans les stages dits courts avec réduction conséquente.

M. HOFFMANN ne dispose pas des éléments de réponse à cette question et demande à **M. MANCHERON**, participant au groupe de travail, s'il possède des informations à ce sujet.

M. MANCHERON répond que ce cadrage a été modifié après le retour du CoDir FdS. Il ne connaissait pas cette version du document.

M. ALI rappelle qu'il avait été convenu que rien ne soit modifié pour les stages.

M. HOFFMANN excuse **Mme ROLLAND** pour son absence. Il indique que la remarque de **Mme LEREDDE** lui sera relayée.

M. HOFFMANN précise que de nombreuses Universités ne rémunèrent pas les SPS... La Faculté des Sciences de Montpellier est l'une des rares qui fait un effort en ce sens.

M. ALI constate que les SPS n'existent pas dans le cadrage ministériel : cela est interne à la composante.

M. HOFFMANN indique que les SPS entrent dans le cadre du REH car ils ne sont pas déclarés en terme de présentiel.

M. HOFFMANN suggère de récupérer l'information inexacte auprès de **M. ROLLAND**, d'apporter les modifications et de mettre le fichier à jour sur l'ENT du Conseil. Le document erroné sera alors supprimé. Le groupe de travail se réunira ensuite pour ajuster les informations.

M. HOFFMANN invite les personnes souhaitant rejoindre le groupe de travail SPS à contacter **Mme ROLLAND**.

M. HOFFMANN répète que le cadrage sera validé en Conseil au mois de juin et rappelle que la séance de juillet sera dédiée à la présentation des Départements d'enseignement et de leur bilan annuel. Ce dernier sera ouvert à tous les personnels élus ou non élus de la Faculté des Sciences.

Mme FICHARD-CARROLL demande la parole.

M. HOFFMANN la lui cède.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, il est important de revenir devant la communauté pour leur expliquer que ce nouveau cadrage impacte le service des enseignants.

M. ALI pense que les Directeurs de Département doivent diffuser le document comme lui-même l'a fait, en alertant les enseignants qu'un nouveau cadrage SPS est en train d'être rédigé.

M. HOFFMANN confirme que les Directeurs de Département ont accès à ce document et qu'ils peuvent le partager, sous réserve de préciser qu'il s'agit d'un document de travail.

Mme FICHARD-CARROLL préfère que la consigne émane de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences plutôt que des Directeurs de Département. Celle-ci devrait être communiquée à l'ensemble de la communauté.

M. HOFFMANN informe l'auditoire que le document sera mis à disposition de la communauté sur le site institutionnel de la Faculté des Sciences quand il sera validé par le conseil. Il sera aussi diffusé. Mais cela n'empêche pas les Directeurs de Département qui le souhaitent de le partager, dès aujourd'hui, en précisant bien qu'il s'agit d'un document de travail non encore validé par le Conseil de la Faculté.

M. MANCHERON demande aux enseignants de se focaliser sur le fond, à savoir la catégorisation de la mission.

M. HOFFMANN ajoute que le Conseil devra réfléchir au mois de juin à la manière de se positionner sur les interventions des personnes extérieures de la Faculté des Sciences. Un travail doit être entrepris sur la partie « REH » : la composante attribue-t-elle du REH à des personnes en fonction du type des missions qu'elles ont ? **M. HOFFMANN** pense notamment aux collègues de l'UFR de Pharmacie et de Médecine UM.

M. HOFFMANN rappelle que le document va être corrigé par le groupe de travail et sera ensuite présenté en CoDir FdS puis, en Conseil pour une validation définitive lors de la séance du 6 juin prochain.

M. HOFFMANN invite les conseillers ayant des remarques à formuler à les relayer le plus rapidement possible auprès de **Mme ROLLAND** pour que le groupe de travail puisse en tenir compte.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ses remarques et suggère de passer au point suivant.

c. Plan Étudiant

M. HOFFMANN informe que toutes les informations présentées ce jour en séance ont été validées par l'ensemble des Directeurs de Département de la Faculté des Sciences, lors du CoDir FdS du 15 mai dernier.

M. HOFFMANN invite **Mme DEGOLS** à le rejoindre.

Mme DEGOLS présente la manière dont ont travaillé les 2 commissions Curie et Monod.
Cf. Annexe 2

Mme DEGOLS rappelle les données d'appel proposées :

- *Portail Curie* : 360 places pour 2655 candidats
Nombre de candidats à appeler : 360 + 72 (20%)
Rang du dernier appelé : 1900 (correspond aux Oui)
Barre des Oui si à 10/20

- *Portail Monod* : 650 places pour 2655 candidats
 Nombre de candidats à appeler : 650 + 130 (20%)
 Rang du dernier appelé : 2500 (correspond aux Oui)
 Barre des Oui si à 12/20

Mme DEGOLS s'interroge sur la possibilité de pouvoir mettre en place ces données d'appel.

M. RESPAUT indique qu'il n'y a aucun désaccord par rapport à cela. Toutefois, il préférerait que celles-ci soient présentées et validées par le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. BOUDET se questionne... « *Le vote du Conseil sera-t-il ensuite soumis à l'approbation de l'Université de Montpellier ?* ».

M. RESPAUT lui répond qu'il s'agit d'une décision propre à la composante qui souhaite la faire remonter. Cela sera inscrit sur Parcoursup.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE découvre le document. Elle fait part de sa surprise concernant la différence de calcul de la moyenne selon les portails Monod et Curie. Des étudiants seront pris avec 10/20, d'autres avec 12/20...

M. HOFFMANN indique à **Mme LEREDDE** qu'elle confond la moyenne de l'étudiant et la barre entre le Oui et le Oui si.

Mme LEREDDE note qu'il s'agit tout de même d'une différence.

M. HOFFMANN insiste : il ne s'agit pas de l'admission.

Mme DEGOLS explique qu'il y a une différence de notation entre les portails Monod et Curie. Il s'agit d'une note finale avec un barème : les coefficients sont différents, notamment sur les Mathématiques.

M. HOFFMANN ajoute que les deux portails n'ont pas la même approche dans le cadre du positionnement des « oui » et « oui si » : les commissions n'ont pas choisi les mêmes critères.

Mme LEREDDE imagine que les étudiants « *en attente* » vont très certainement vivre un grand stress. Elle se rappelle qu'il avait été souligné qu'aucun candidat ne serait laissé sur le carreau car le nombre de places correspondrait à celui des étudiants qui viendront.

Mme LEREDDE ne comprend pas pourquoi les appelés ne correspondent pas à tous les candidats. Des désistements auront lieu : on est assuré d'avoir assez de places pour accueillir tous les étudiants souhaitant venir. Cela éviterait que ces derniers ne stressent et attendent, pour certains, jusqu'en septembre.

Lors de la présentation des capacités d'accueil, **Mme LEREDDE** se rappelle qu'il avait été précisé que le calcul avait été bien fait.

M. HOFFMANN lui répond que la Faculté des Sciences aurait pu faire le choix d'accueillir tout le monde.

Mme LEREDDE précise que des Universités ont fait ce choix.

M. HOFFMANN indique que seules celles ne connaissant pas un surplus d'effectifs ont choisi cette option : leur capacité d'accueil est en deçà des possibilités qu'ils ont pour enseigner.

M. HOFFMANN prend l'exemple de Bordeaux, dont les enseignements ont été dématérialisés : ils sont prêts à accueillir tout le monde comme en PACES.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences ne propose pas d'enseignements dématérialisés, uniquement du présentiel.

M. HOFFMANN pense que le stress n'est pas causé par la Faculté des Sciences mais, induit par la mise en place du logiciel.

M. HOFFMANN ajoute que l'étudiant a d'autres possibilités, notamment de s'inscrire en BTS.

M. HOFFMANN rappelle que les chiffres annoncés ne mettront pas la composante en difficulté au regard du nombre de bras dont elle dispose. Si l'effectif d'enseignants chercheurs est doublé, il serait possible d'en faire de même pour les capacités d'accueil.

M. HOFFMANN revient sur le Conseil de septembre dernier au cours duquel un syndicat l'a invectivé sur le fait que la Faculté faisait du surbooking et que cela était extrêmement dangereux. Une étude a alors été réalisée à ce sujet pour trouver une solution et accueillir le maximum d'étudiants possible en toute sécurité.

M. HOFFMANN refuse que les étudiants étudient dans des conditions ne respectant pas les règles de sécurité.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON déplore que les dossiers soient analysés sur une méthode ne lui semblant pas satisfaisante dans l'absolu.

M. MANCHERON reste déçu des choix de position. Le français est une matière primordiale : elle permet de s'exprimer, de communiquer et ne bénéficie que d'un coefficient 1.

M. MANCHERON trouve cela vraiment dommage.

M. HOFFMANN demande à **M. MANCHERON** s'il a vu que le coefficient du bac français était de 4 à l'oral et 4 à l'écrit ?

M. MANCHERON rappelle que le baccalauréat est une épreuve.

M. BRETAGNON précise que ce choix a été fait pour qu'il n'y ait pas de différenciation : cette note est générale.

M. HOFFMANN acquiesce : il y a plus d'homogénéité sur les notes de baccalauréat que sur celles des enseignants de français exerçant dans des lycées différents.

M. MANCHERON le confirme.

Pour **Mme MONTARIOL**, cela soulève quelque chose d'important : les élèves qui vont être amenés à choisir la faculté seront ceux qui seront à la fin de ces candidatures classées : les premiers ont vocation à partir dans des grandes écoles.

Mme MONTARIOL s'interroge : *« Pourquoi bloquer à 2500 les candidatures lorsqu'il y en a 3700 dans un portail, sachant que ce sont les étudiants qui sont au-delà de ces capacités qui vont être concernés ? »*

M. HOFFMANN rappelle que ces étudiants seront appelés éventuellement lors de la deuxième phase, s'il reste de la place.

Mme MONTARIOL insiste sur le mot « éventuellement » et ajoute que ces jeunes arriveront alors en septembre ou octobre. Ils seront classés en « oui si » et auront des facteurs de décrochage importants...

Mme DEGOLS souligne que la dernière phase de parcours est le 5 septembre 2018.

Mme GOUJON ajoute qu'ils seront au plus tard le 10 septembre 2018.

Mme FORET indique que les 2500 correspondent à l'appel au premier tour. Une progression sera ensuite effective. Le calcul qui a été opéré est d'essayer de prendre au 1^{er} tour au moins la moitié des gens que l'on a à la Faculté. Les autres arriveront au fur et à mesure : tous ne seront pas là au mois d'octobre.

Mme DEGOLS rappelle que la Faculté pourrait ne rien faire et ne pas mettre de rang. Dans ce cas-là, on laisse le système se débrouiller tout seul.

M. HOFFMANN ajoute que le système a un nombre défini. La Faculté est allée plus bas que celui-ci pour amorcer au plus vite le système et qu'un maximum de réponses puisse être apporté.

Mme DEGOLS précise que si la Faculté ne fait rien, seuls 360+72 lycéens seront appelés au premier tour.

M. HOFFMANN signale qu'au fur et à mesure que les gens répondent, des places se libèreront. Le processus devrait démarrer beaucoup plus vite. Tout dépendra cependant des vœux en attentes.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

Pour **M. ALI**, les chiffres ont été communiqués « à l'aveugle » cette année. Il faudra probablement les corriger l'année prochaine. Cette année, la Faculté des Sciences essaie de gérer au mieux la mise en place de ParcoursSup sur les aspects pédagogiques, les fonctionnalités relatives aux TP ...

M. ALI le répète : il était contre le fait de fixer des capacités d'accueil. Toutefois, la réalité du terrain doit être prise en compte.

M. ALI constate que l'UFR Sciences a eu de la chance de ne jamais avoir eu de problème ou de catastrophes lors des TP.

Pour **M. ALI**, l'instauration de ParcoursSup peut permettre d'adresser un message, notamment auprès du Rectorat d'académie, indiquant que la Faculté des Sciences se trouve en difficulté pour fonctionner de manière optimale.

Pour **M. ALI**, une réflexion sur l'évolution des méthodes d'enseignement doit être menée.

Pour **M. HOFFMANN**, **M. ALI** a résumé la situation.

M. HOFFMANN pense que tout le monde aimerait que la Faculté accueille l'ensemble des étudiants souhaitant s'inscrire. Malheureusement, au-delà de l'envie, il y a la réalité dans laquelle se trouve la composante.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO s'interroge : « A quoi correspond le chiffre 360+72 ? »

Mme DEGOLS explique que le logiciel ParcoursSup est paramétré de manière à appeler un nombre de candidats de 20% supérieur au nombre de places. Si le rang du dernier appelé n'est pas paramétré, à partir du 22 mai, il y aura 360+72 étudiants appelés, au lieu des 1900. Cela représente une marge pour les étudiants qui ne viendront pas s'inscrire.

Mme DEGOLS ajoute que ce paramètre est, à la base, pour ParcoursSup.

Mme LEREDDE se demande quel sera le pourcentage des « oui » et « oui si » pour le portail Monod.

Mme DEGOLS lui répond qu'il n'y aura que des « oui ». La barre des « oui si » est à 12, ce qui fait 2928 étudiants appelés. La Faculté n'en appelle que 2500.

Mme DEGOLS précise qu'il y en avait, l'an dernier, eu plus de 10000. Cependant, il faut relativiser : un étudiant qui candidatait par APB devait avant tout choisir une formation non sélective pour pouvoir ensuite candidater dans une formation sélective.

Mme GALL-BORRUT remercie **Mme DEGOLS** pour cette précision.

Mme PARAT n'a pas compris ce qu'il allait se passer pour les 400 candidats en « oui » mais qui ne seront pas appelés.

Mme DEGOLS indique qu'ils seront en attente jusqu'à ce qu'une place se libère.

M. DEGOLS rappelle que les termes « oui » et « oui si » correspondent à l'absence ou à la présence d'accompagnement dans les études.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY va « un peu » embêter le Conseil.

M. BOUBY ne souhaite pas entrer dans les pourcentages et calculs.

M. BOUBY applaudit et constate que cela a complètement fait oublier à l'assemblée la réalité de la plateforme ParcoursSup et l'objectif de sélection qu'il y a derrière.

Pour **M. BOUBY**, cela est hallucinant.

En tant que fonctionnaire d'Etat, **M. BOUBY** a un rôle et une mission qu'il essaie de conserver jusqu'au bout.

M. BOUBY note qu'il est demandé de mettre en place ce dispositif, qui n'arrange pas le Conseil et implique d'entrer dans des calculs chronophages. Tout cela est fait alors qu'in fine, tous les étudiants ayant candidaté à la Faculté des Sciences seront acceptés du fait de l'application de la loi.

M. BOUBY le répète : ce n'est pas la composante qui va décider mais le Rectorat. Il demande à l'assemblée si elle pense que celui-ci va laisser 20 à 30 000 étudiants dehors.

Pour **M. BOUBY**, il faut avoir le niveau intellectuel d'un œuf pour ne pas réfléchir et se dire autre chose. « *Tout cela est de la foutaise !* ».

M. BOUBY constate que l'UFR va se régaler à trier les étudiants pour avoir les meilleurs. Or il est évident qu'ils ne viendront pas à la Faculté des Sciences et que tout le monde pourra s'inscrire : cela est noté dans la loi.

M. BOUBY insiste : ce n'est pas l'UFR Sciences qui aura le dernier mot mais « *l'autre camp* ».

M. BOUBY fait partie du Conseil de la Faculté des Sciences : c'est à lui et aux élus de décider si des coefficients seront mis en place ou non. Ce n'est pas le rôle d'une commission, d'un comité de Direction ou à des Directeurs de Département de faire ce choix.

M. BOUBY observe que la Direction présente aux conseillers le choix qui a été fait et personne de l'assemblée ne dit rien.

M. BOUBY se demande où est la démocratie et à quoi sert ce Conseil.

M. BOUBY note qu'il est demandé aux conseillers de travailler sur un dispositif discutable puis ils approuvent.

Pour **M. BOUBY**, il est logique de se demander « *Pourquoi est-ce que je travaille sur ça et quel intérêt d'appliquer une loi pour laquelle une grande majorité de personnes sont contre ?* ». Le Conseil ne prend pas ses propres responsabilités vis à vis des prochaines cohortes d'étudiants.

M. BOUBY pense que cette loi va mettre en place le Collège Universitaire « *Bac -3 Bac +3* ». Le L sera dévalué : des milliers d'étudiants auront au final un diplôme qui ne servira à rien.

En même temps, **M. BOUBY** ajoute que les EUR de MUSE mettront en place des parcours d'excellence, auxquels les étudiants de la Faculté des Sciences qui iront jusqu'au L3 ne pourront pas accéder car ils n'auront pas le niveau. Les gens qui seront passés par d'autres systèmes que le système universitaire « *débarqueront* » en Master d'excellence. Ils devront payer 9 000€ par an pour suivre ces formations. Ceux qui auront le niveau mais pas les moyens financiers seront invités à aller voir ailleurs ou à chercher un travail.

Pour **M. BOUBY** il faut être cohérent avec ce qui va être mis en place.

En tant que membre du Conseil de la Faculté des Sciences, **M. BOUBY** est écœuré qu'un vote n'ait pas eu lieu par rapport aux modalités de mise en place de la plateforme ParcoursSup.

Pour **M. BOUBY**, ce sont les « *chefs* » et Directeurs de Départements qui dirigent. Le Conseil est uniquement là pour valider.

M. HOFFMANN rappelle que les Directeurs de Département sont élus par les personnels de leur Département. Ils sont alors les représentants de leur communauté.

M. HOFFMANN regrette l'absence de **M. FILHOL**, Directeur du Département Chimie et représentant de la communauté de Chimie.

M. BOUBY précise que ce point n'a pas été évoqué par **M. FILHOL** devant la communauté de Chimie.

M. BOUBY constate que des Directeurs de Département sont élus par la communauté et se situent en dessous du Conseil de la Faculté des Sciences. En effet, le Conseil d'UFR est élu par tous les membres de la Faculté des Sciences de Montpellier. **M. HOFFMANN** a été nommé par les conseillers : il est donc le représentant de l'assemblée.

M. HOFFMANN confirme les derniers propos de **M. BOUBY**.

M. BOUBY ajoute que **M. HOFFMANN** n'a pas le droit de faire quoique ce soit qui n'est pas été validé ou voté par le Conseil de la Faculté des Sciences. Le Directeur doit mettre en place des décisions qui sont prises par le Conseil.

Pour **M. BOUBY**, plus ça va, plus le Conseil valide des choses toutes faites.

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** tient des propos justes sur les étudiants de licence mais qu'il oublie les 70% d'échec en L1.

M. BOUBY se fiche des chiffres : il n'entrera pas dans ces calculs de gestionnaire.

M. BOUBY a un rôle politique au sein de ce Conseil, non de gestionnaire.

M. BOUBY insiste : le ministère ne donne pas assez d'argent et imposera à la Faculté des Sciences de prendre tous les étudiants en allouant encore moins de moyens.

M. BOUBY pense que le ministère aura fait croire aux établissements qu'ils ont opéré le tri et pris toutes les décisions !

M. BOUBY trouve hallucinant d'avoir un niveau intellectuel aussi élevé pour un niveau de réflexion aussi bas.

Pour **M. HOFFMANN**, la politique de l'autruche n'est une bonne politique.

Pour **M. BOUBY**, c'est exactement ce que fait la Faculté des Sciences: elle participe en se cachant, en attendant de voir ce qui va lui tomber sur la tête par la suite !

Selon **M. BOUBY**, ne pas être une autruche implique de prendre ses responsabilités et d'aller jusqu'au bout en disant « *Non ! La Faculté des Sciences de Montpellier ne peut pas travailler comme cela parce qu'elle doit accueillir tous les étudiants mais actuellement elle n'en n'a pas les moyens !* ».

M. BOUBY sait très bien que la Faculté n'aura pas de moyens par la suite non plus.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** que c'est ce qui a été remonté au travers des capacités d'accueil.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** ce qu'il a fait remonter en un an de mandat.

M. BOUBY note que cela fait 20 ans qu'il siège à la Faculté des Sciences et demande aux différents Directeurs de la composante de solliciter des postes au regard des moyens dont dispose la composante. Et maintenant, on arrive à une situation des plus critiques !

M. BOUBY est au bord du vomissement : « *la Faculté des Sciences l'éccœure.* ».

M. BOUBY demande à ce que la composante prenne ses responsabilités politiques !

M. MANCHERON interpelle **M. BOUBY**.

M. BOUDET souhaite intervenir.

M. HOFFMANN requiert le silence et cède la parole à **Mme FRERE**.

M. BOUDET insiste pour avoir la parole.

M. HOFFMANN lui explique que **Mme FRERE** l'avait demandé en premier.

Mme FRERE approuve les propos de **M. BOUBY**. En tant qu'étudiants, les Z'élus auraient aimé participer à la mise en place de ce dispositif.

Mme FRERE rappelle que Parcoursup touche les étudiants : ces derniers ont leur mot à dire.

Mme FRERE demande ce qu'il va arriver à ceux qui resteront en attente lors du dernier tour de Parcoursup.

Mme FRERE pense que vu leur niveau, ces jeunes ne peuvent entrer qu'à la Faculté.

M. HOFFMANN ne sait pas encore s'il sera imposé à la composante d'accueillir tous les étudiants mais il ne pense pas que le Rectorat soit en position d'imposer quoi que ce soit.

M. HOFFMANN ajoute que si des étudiants supplémentaires sont imposés à l'UFR Sciences, il convient d'ajouter des moyens pour le faire.

M. HOFFMANN rappelle que l'ancien Conseil avait pris la position d'accueillir les étudiants dans des conditions d'accueil et de sécurité décentes et normales, avec le nombre d'enseignants chercheurs et d'enseignants à disposition.

M. HOFFMANN précise qu'il n'est pas possible d'accueillir tout le monde sans avoir les moyens de le faire !

M. HOFFMANN signale qu'il s'agit d'une décision politique.

M. HOFFMANN s'adresse à **M. RESPAUT** : il ne pense pas que le Rectorat d'académie soit en mesure d'imposer l'accueil d'étudiants supplémentaires.

M. RESPAUT acquiesce : le Rectorat peut faire des demandes auprès de l'Université, la décision sera ensuite prise par l'intermédiaire du Président.

M. RESPAUT ajoute que les composantes disposent d'une grande autonomie de fonctionnement. Des votes ont été effectués au niveau de la CFVU et du CA imposant des limites concernant le nombre d'étudiants qu'elles peuvent accueillir. Au-delà de celles-ci, il faudra que d'autres propositions soient faites à ces étudiants dans le cadre de l'académie.

M. RESPAUT signale qu'il faudra intégrer 1400 étudiants de plus cette année au niveau de notre académie par rapport à l'année dernière.

Concernant l'Université de Montpellier, **M. RESPAUT** informe qu'une proposition a été faite de 700 places supplémentaires par rapport à l'année précédente.

M. RESPAUT note que l'Université de Montpellier est l'une des Universités de l'académie. Il y a aussi l'Université Montpellier 3 Paul Valéry, l'Université de Nîmes, de Perpignan, des places en CPGE et en BTS. A cet égard, l'Université peut accepter 700 étudiants supplémentaires sur les 1900.

M. RESPAUT croit, à ce niveau-là, que l'Université de Montpellier pourra accueillir un peu plus d'étudiants que l'an passé. Peut-être pas à l'échelle de la Faculté des Sciences mais à celle de l'établissement.

M. RESPAUT confirme les propos de **M. HOFFMANN** : le Rectorat d'académie ne peut imposer à l'Établissement de prendre des étudiants supplémentaires. Il peut en faire la demande et c'est le Président, en concertation avec **M. RESPAUT** et les Directeurs de composante, qui prendront les décisions.

M. RESPAUT rappelle qu'il y a des composantes au sein de l'Université de Montpellier qui ont souhaité ouvrir de nouveaux parcours. Pour cela, des moyens supplémentaires ont été demandés : le Ministère a essayé d'y faire face.

M. RESPAUT souhaite communiquer ces éléments au Conseil d'UFR Sciences au regard de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'Établissement.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** de ces précisions et cède la parole à **M. BOUDET**.

M. BOUDET répète les propos de **M. RESPAUT** : « *En théorie, avec ce système-là, tous les gens qui souhaitent venir à la Faculté des Sciences seront acceptés* ».

M. BOUDET ne comprend pas tout ce qui est dit sur les conditions d'accueil. Ce système lui paraît surprenant et étrange.

M. BOUDET s'interroge : « *Si les gens ont envie de faire des études supérieures, où vont-ils ? Et s'ils n'ont pas le niveau, que faire ?* ». A la Faculté très certainement...

M. BOUDET suppose que le Conseil croit que les étudiants ont le choix mais cela n'est pas vrai.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUDET** de poser sa question.

M. BOUDET ne comprend pas pourquoi mettre en place des capacités d'accueil.

M. GASCA explique que l'idée est d'orienter ces étudiants vers d'autres structures.

M. BOUDET demande pourquoi des rangs sont-ils mis en place ?

M. HOFFMANN rétorque « *Pourquoi ne pas en mettre ?* » : outre l'envie, il y a la capacité.

Pour **M. BOUDET**, ce n'est pas la faute des nouveaux entrants si la Faculté n'est pas capable d'accueillir tout le monde.

M. HOFFMANN explique qu'il y a les capacités d'accueil de la composante mais aussi les capacités des étudiants.

Pour **M. HOFFMANN**, tout le monde a des envies et des rêves mais tous n'y arrivent pas : « *c'est la vie !* »

M. HOFFMANN précise que pour venir à l'Université, les étudiants doivent en avoir les capacités. Aujourd'hui, le Conseil devrait se poser la question suivante : « *Tous les étudiants ont-ils la capacité de réussir à la Faculté ?* ».

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a 70% d'échec en L1.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut arrêter de dire « *j'ai envie, je fais* » : cela ne correspond pas à la réalité. Il y a d'une part l'envie, d'autre part les possibilités de faire ce que l'on souhaite. Tout le monde à ses limites : il faut les accepter.

M. BOUBY pense que ce n'est pas à la Faculté des Sciences de déterminer les limites des étudiants ayant passé leur baccalauréat.

M. BOUBY a l'impression que tous les membres de l'assemblée ont eu leurs années d'études du premier coup, que ce soit L1 ou doctorat mais cela est faux !

M. BOUBY ajoute que le baccalauréat est une question de maturité et d'envie. Cette maturité ne peut pas être donnée à des gens qui sortent du bac et avec cette réforme ce sera le bac -3.

M. BOUBY explique qu'à partir de la 3^{ème}, le collégien devra commencer à réfléchir à ce qu'il voudra faire plus tard quand il sera majeur.

M. BOUBY trouve les propos de **M. HOFFMANN** incroyables et inacceptables. Avant, lorsqu'un étudiant entrait à l'université, il ne savait pas s'il allait faire de la biologie, de la chimie, de la physique et s'il en avait même les capacités. A présent, il faut sélectionner les jeunes en fonction de leurs capacités.

M. BOUBY pense que **M. HOFFMANN** ne peut pas affirmer si les étudiants ont le niveau ou non.

Pour **M. HOFFMANN**, il y a deux choses : la première est de déterminer les forces possédées par la Faculté pour mettre en face des étudiants.

M. BOUBY constate que **M. HOFFMANN** parle comme un gestionnaire, alors que **M. BOUBY** évoque les missions de la Fonction publique.

M. HOFFMANN suggère à **M. BOUBY** de regarder les propositions émanant du dispositif qui va se substituer à l'APSS et allant être mis en place pour accompagner les étudiants en difficulté.

M. HOFFMANN explique que ce dispositif proposé par le Conseil laissera une chance aux « oui » et « oui si » de pouvoir continuer leur cursus de manière normale. L'objectif est de récupérer les étudiants qui sont en difficulté pour leur remettre le pied à l'étrier. Il reste toujours des questions relatives aux moyens.

M. HOFFMANN pense que ce processus est original et permettra de sauver des étudiants, ce qui est très important.

M. BOUBY constate que **M. HOFFMANN** a raison. **M. BOUBY** est à l'initiation de l'APESS : cela fait des années qu'il se bat pour mettre en place des remises à niveau.

M. BOUBY se demande pourquoi faire des catégories de « oui » et « oui si ». Il suggère de mettre des « oui » à tous les étudiants. A la fin du premier semestre, ceux qui ne l'ont pas validé ainsi que les plus faibles iraient directement à la remise de niveau.

M. HOFFMANN souligne qu'il s'agit du processus proposé, on ne pourra pas mettre un oui en remise à niveau sans son accord et naturellement il ne souhaitera pas y aller. Le système idéal serait de ne mettre que oui-si ou des oui avec contrat. Mais ceci crée un souci vis à vis des autres établissements.

Pour **M. BOUBY** ce n'est pas la même chose.

M. BOUBY explique que mettre des « oui » et « oui si » signifie initier des différentiations : seuls les « oui si » devront faire leur preuves, alors que dans l'absolu, tous le doivent.

Pour **M. BOUBY**, le système qu'il est demandé de mettre en place est totalement biaisé.

Mme GALL-BORRUT constate que **M. BOUBY** ne cesse de monopoliser la parole et lui demande de laisser les autres membres s'exprimer.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE remercie **M. HOFFMANN**.

Mme LEREDDE rebondit sur les propos relatifs aux étudiants. Les maitres de conférences ne participant pas aux différentes instances de l'Université de Montpellier se sont sentis écartés de la mise en place de ce processus.

Mme LEREDDE comprend que tout a été fait dans l'urgence mais regrette le manque d'informations de la part de la Direction.

Mme LEREDDE note que les Directeurs de Département étaient au courant mais, n'ont pas tous fait redescendre les informations.

Mme LEREDDE constate qu'une seule réunion a eu lieu le 18 mai dernier pour présenter ce qui serait fait. Celle-ci était dédiée à l'ensemble de la communauté.

Mme LEREDDE regrette que personne n'ait été consulté.

Pour **Mme LEREDDE**, cela est maladroit. En faisant autrement, les énervements auraient pu être contenus voire évités.

Mme LEREDDE comprend que tout le monde ne pouvait participer à cette rencontre mais, il aurait été bien d'informer régulièrement les personnes.

Mme LEREDDE observe que nous entrons dans une aire où les jeunes sont sacrifiés. Avant, tous avaient le droit d'aller à la Faculté. Tous les enseignants chercheurs ont un collègue qui ne rentrerait pas actuellement dans les critères énoncés et qui est pourtant maitre de conférences ou professeur aujourd'hui.

Mme LEREDDE ajoute que les jeunes sortant du baccalauréat ne sont pas assez matures et tous n'ont pas de supers dossiers. Mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas leur laisser la chance de venir étudier à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ALI**.

M. ALI approuve les propos de **M. BOUBY** relatifs à la diminution des effectifs : ces derniers passant de 2300 à 1 800, le taux de réussite est toujours resté à 30%. Cela signifie que quel que soit l'effectif, l'Université ne parvient pas à faire progresser son taux de réussite.

Pour **M. ALI**, il s'agit d'un point important, sur lequel il convient de réfléchir.

M. ALI ajoute que des moyens sont mis en place mais, ceux-ci sont largement en dessous de ce qui pourrait être demandé. On peut être interpellé : on ne peut pas se cacher le fait que notre système n'est pas en capacité réelle à donner de l'emploi. Or les enseignants sont là, in fine, pour que les étudiants trouvent un emploi à la fin de leurs études.

Pour **M. ALI**, il est nécessaire de demander des moyens, sachant que la Faculté des Sciences n'est pas capable, au regard d'autres institutions, de disposer de ressources propres grâce auxquelles elle pourrait monter en puissance pour accueillir les étudiants et réaliser des enseignements permettant aux étudiants de réussir.

M. ALI rappelle que la Faculté des Sciences a informé qu'il ne serait pas possible d'initier des projets pédagogiques cette année.

M. ALI a, dans son Département, plusieurs projets en suspens, relatifs à des innovations et d'autres, dédiés aux étudiants. Mais cela n'est pas possible de les réaliser parce que l'enveloppe allouée aux heures complémentaires a explosé et ce, depuis 2008. Cela sous-entend que des choses sont faites mais, qu'il y a un manque de moyens.

Suite à cela, **M. ALI** constate qu'il ne peut plus mettre en place de projets pédagogiques. Ceux-ci seraient pourtant utiles à ses étudiants.

M. ALI se demande ce qu'il doit faire.

M. ALI note qu'il faut accueillir tous les étudiants mais les enseignants de son Département font plus de 250 heures de service. Au premier semestre, un grand nombre de collègues peuvent arrêter d'enseigner.

M. ALI pourrait demander à ses enseignants-chercheurs d'arrêter d'enseigner pour le second semestre car ils ont réalisé leur service au 1^{er} semestre. De ce fait, il n'y aurait plus d'enseignements au 2^d semestre.

M. BOUBY l'interroge : « *Comment ferez-vous dans quelques années, lorsqu'il y aura 300 000 étudiants en plus ?* ».

Pour **M. BOUBY**, cette nouvelle réforme était l'occasion de tout bloquer et de dire que la Faculté des Sciences ne ferait pas la prochaine rentrée.

Pour **M. ALI**, il est inadmissible qu'un enseignant chercheur assure plus de 250 heures dans son service.

M. BOUBY insiste : « *il faut tout bloquer !* ».

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON souhaite faire part de propos déjà tenus lors de précédentes séances.

M. MANCHERON demande à **M. BOUBY** de cesser d'insulter.

M. BOUBY répond à **M. MANCHERON** « *qu'il le fatigue* » : le Conseil doit prendre ses responsabilités.

M. MANCHERON demande à **M. BOUBY** de cesser de tenir des propos insultants.

M. BOUBY n'a jamais été insultant.

M. MANCHERON lui signifie qu'il a traité les enseignants chercheurs de « *crétins qui ne réfléchissaient pas ...* ».

M. BOUBY ne considère pas les enseignants chercheurs comme étant des crétins. Pour autant, ils ne réfléchissent pas. Si **M. MANCHERON** y réfléchit, il comprendra ce que **M. BOUBY** veut dire.

Pour **M. MANCHERON**, **M. BOUBY** est insultant et méprisant.

M. BOUBY lui répond « *Je vous méprise : vous ne pensez qu'à vous !* ».

M. HOFFMANN demande le calme et propose de reprendre le cours de la séance.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme ROY**.

Mme ROY ne croit pas les propos tenus par **M. RESPAUT**.

Mme ROY est responsable d'une UE de Chimie se déroulant au premier semestre de L1 et lors du 2d semestre de L2.

Mme ROY souhaite faire part de son avis sur le terrain. Cette UE est une unité d'enseignement expérimentale concernant 300 étudiants pour le premier semestre et 900 à 1000 étudiants pour le second semestre. Elle se retrouve à faire des TP à 45 étudiants. Chaque année, les enseignants de cette UE « *bidouillent* » pour tenter de déclasser des étudiants.

Mme ROY demande à ce que les étudiants ne soient plus collés dans des groupes de plus de 40 : cela est ingérable.

M. HOFFMANN signale que les propos de **Mme ROY** reprennent ce qui a été dit en septembre dernier par le Département informatique. C'est un problème récurrent et le point de départ de la réflexion sur les capacités d'accueil.

Suite à cette remarque, **M. HOFFMANN** ajoute que le Conseil a proposé de mettre en place des solutions pour régler ce problème. Mais entretemps, la loi ORE a été mise en place ...

Mme MONTARIOL déplore le fait de laisser le choix uniquement à une certaine « *élite* ». Les derniers appelés feront des choix par défaut.

Pour **Mme MONTARIOL**, cela est regrettable. Un grand nombre d'étudiants suivant le tutorat ne savent pas ce qu'ils veulent faire plus tard.

Mme MONTARIOL comprend qu'il n'est pas possible d'accueillir tout le monde mais constate un manque d'équité entre les premiers et derniers appelés. Un étudiant en « oui si » peut être beaucoup plus motivé qu'un « oui ».

M. HOFFMANN suggère de présenter le processus qui risque d'être mis en place. Qu'un étudiant soit « oui » ou « oui si », tous feront le 1^{er} semestre, ce qui permettra à l'étudiant de prouver qu'il est motivé et dispose des éléments pour continuer ses études comme un « oui ». Ensuite, il sera proposé un accompagnement aux étudiants en ayant besoin. Cela ne revêt pas un caractère forcément obligatoire.

M. HOFFMANN reconnaît qu'un étudiant « oui si » peut très bien avoir réussi son année de terminale. Il devra alors démontrer qu'il a les capacités pour ensuite poursuivre normalement ses études en 3 ans.

Pour **M. HOFFMANN**, il ne faut pas qu'il y ait de discriminations à ce niveau.

Mme MONTARIOL souhaitait parler de l'accueil, non du point de vue pédagogique.

Mme MONTARIOL explique qu'aujourd'hui l'accueil est réservé à ceux arrivant en premier. En revanche, il est relégué au second ou troisième plan pour les étudiants qui en auraient le plus besoin.

M. HOFFMANN approuve les derniers propos de **Mme MONTARIOL**.

M. HOFFMANN indique qu'il aurait été possible de faire l'inverse de la sélection, à savoir prendre les plus mauvais et dire aux meilleurs qu'ils seront pris s'il reste de la place. Mais la Faculté n'est pas prête à faire cela et ne dispose pas de la pédagogie pour le faire.

Mme MONTARIOL a souhaité souligner que cela était dommage et qu'il conviendra d'améliorer cela dans les années à venir.

M. HOFFMANN espère en effet que cela sera amélioré et que la Faculté pourra augmenter ses capacités d'accueil. Mais pour l'heure, on est bien loin du monde parfait.

M. HOFFMANN ajoute que la Faculté fait en sorte de mettre en place quelque chose de correct, dans les conditions dont elle dispose.

M. ALI souhaite également souligner que chaque année, il y a 20% d'évaporation d'étudiants lors du passage en S2. Cela correspond au pourcentage de ceux qui se sont aperçus que les études scientifiques ne leur correspondaient pas.

Pour **M. ALI**, cette évaporation entraîne à l'instant t une augmentation d'enseignements à faire, notamment vis-à-vis des enseignants chercheurs, et pénalisant ceux qui sont motivés à poursuivre ces études-là.

M. ALI le répète : en augmentant le nombre des enseignements pour les étudiants qui abandonneront la Faculté des Sciences en cours d'année, il diminue son enveloppe dédiée à la réalisation de projets pédagogiques indispensables à l'amélioration de la qualité des enseignements auprès d'étudiants motivés.

Pour **M. ALI**, la Faculté a trouvé le moyen de se retrouver en équilibre.

M. ALI pense que les gens peuvent venir voir ce qu'il se passe à l'UFR Sciences mais cela ne doit pas se faire au détriment de ceux et celles qui sont motivés à être formés.

M. ALI reconnaît que la Faculté des Sciences ne peut plus accueillir tout le monde avec les moyens dont elle dispose actuellement.

M. HOFFMANN suggère de recentrer le débat sur l'ordre du jour et lit le message qui sera adressé aux « oui si », sur la plateforme Parcoursup : « En fonction de vos résultats et de votre assiduité au 1er semestre :

- soit vous pourrez poursuivre dans le cursus standard votre L1 en 1 an,
- soit vous pourrez intégrer un parcours adapté de L1 en 2 ans permettant une acquisition progressive des compétences. »

Mme FRERE s'interroge : « *Pourquoi attendre le 2d semestre pour débiter l'accompagnement alors qu'il est reconnu que les oui si ont des difficultés ?* »

Mme FRERE rappelle qu'il existe le tutorat pour accompagner ces étudiants.

M. HOFFMANN lui répond que les niveaux sont différents selon les lycées. Rien ne prouve que l'étudiant dispose des conditions pour pouvoir réussir ou non son année. Ce moyen est un dispositif d'équité pour les « oui si » : tous auront un semestre pour voir ce que sont les études en faculté et s'y confronter. Selon leur niveau, ils se verront proposer un accompagnement.

M. HOFFMANN ne sait pas comment juger une personne avant de l'avoir rencontrée. Pour lui, ce premier semestre permet de mieux connaître le niveau des étudiants.

Mme FRERE ne pense pas que le tutorat doit être imposé mais il serait intéressant d'informer sur l'existence de ce dispositif et qu'il permettra à l'étudiant de s'améliorer.

M. HOFFMANN lui répond que la communication est prévue.

Pour **M. HOFFMANN**, la 1^{ère} chose à faire est de placer la barre entre les « oui » et les « oui si », où sont mises les données d'appel et quelle information donner à l'étudiant « oui si ». Celle-ci ne doit pas être alarmiste.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE** et précise qu'il s'agira de la dernière intervention avant de procéder aux différents votes.

Mme LEREDDE rebondit sur 2 choses :

- **M. HOFFMANN** a dit qu'il ne pouvait pas juger quelqu'un avant de le connaître : malheureusement c'est ce que fait la Faculté ;
- l'évaporation évoquée par **M. ALI** est une réalité mais **Mme LEREDDE** n'est pas persuadée que celle entre le 1^{er} et le 2d semestre correspondra aux étudiants qui seront le plus bas dans le classement. De ce fait, **Mme LEREDDE** suggère que l'appel débute par le dernier rang.

Mme LEREDDE revient sur une discussion du Bureau qui s'est tenue le 8 mai dernier concernant le message à afficher sur Parcoursup.

Mme LEREDDE indique qu'il y avait eu un débat sur le terme « *Vous pourrez intégrer* », ni sur le fait que cela soit obligatoire ou non.

Mme LEREDDE demande si cela a été avancé, car ce n'est pas clair pour elle.

M. HOFFMANN répond que la discussion a été forte lors du précédent Co Dir FdS. Il y a l'étudiant qui se sait limité et à qui il est possible d'imposer puis il y a celui qui est persuadé de réussir et qu'il sera plus difficile de convaincre d'intégrer ce dispositif.

M. HOFFMANN trouve normal de croire que l'on va réussir mais l'enseignant sait très bien qu'un étudiant qui aura 7 au premier semestre n'aura jamais 16 ou 17 au prochain.

M. BOUDET souligne qu'une moyenne de 13 au 2d semestre permet de compenser.

M. HOFFMANN a fait exprès d'exagérer les écarts.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme MONTARIOL**.

Mme MONTARIOL trouve dommage que les étudiants organisant le tutorat ne soient pas intégrés à la réflexion sur les dispositifs d'accompagnement.

M. HOFFMANN répond qu'ils seront associés dans les dispositifs et moyens demandés.

Mme MONTARIOL aurait souhaité que cela soit fait avant : cela leur aurait permis de faire savoir qu'ils auraient aimé la mise en place de ce dispositif dès le premier semestre.

M. HOFFMANN informe qu'il y aura un accompagnement dès le 1^{er} semestre mais que le dispositif sera mis en place sur le second semestre avec des outils dédiés.

Mme MONTARIOL aurait aimé partager son expérience à la Faculté des Sciences : elle a fait deux L1 et aujourd'hui elle est major de sa promotion de L3.

M. HOFFMANN rassure **Mme MONTARIOL** et confirme que les étudiants seront associés à la mise en place du dispositif. Les choses ont dû se faire extrêmement rapidement.

M. HOFFMANN fait part des reproches comme quoi la Direction de la Faculté ne communiquait pas. Toutefois, la communication s'avérait difficile car les changements d'informations étaient constants : on pouvait donner une information un jour, l'inverse le lendemain.

M. HOFFMANN ajoute que la Direction était en permanence contrainte de modifier les informations, même si celles-ci étaient légères.

M. HOFFMANN souhaite stabiliser quelques points lors de cette séance :

Dans un 1^{er} temps, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la barre « oui » / « oui si » :

- Parcours Curie : 10/20,
- Parcours Monod : 12/20.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 4

Favorable : 25

La barre « oui » / « oui si » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Dans un second temps, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote des données d'appel :

- Parcours Curie : rang du dernier appelé : 1900,
- Parcours Monod : rang du dernier appelé : 2500.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 9

Défavorable : 4

Favorable : 18

Les données d'appel recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de la phase de démarrage : les étudiants se trouvant sous ces barres entreront en fonction des places disponibles restantes.

Enfin, **M. HOFFMANN** invite l'assemblée à voter le texte d'accompagnement relatif à l'aménagement pédagogique des « oui si » :

« En fonction de vos résultats et de votre assiduité au 1er semestre :

- soit vous pourrez poursuivre dans le cursus standard votre L1 en 1 an,

- soit vous pourrez intégrer un parcours adapté de L1 en 2 ans permettant une acquisition progressive des compétences. ».

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 1

Favorable : **26**

Le texte d'accompagnement relatif à l'aménagement pédagogique des « oui si » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. BOUBY indique que Sud-Éducation vote contre la procédure mais, le texte est un bien par rapport à la procédure. De ce fait, il s'abstient.

M. HOFFMANN remercie l'auditoire pour ces votes et suggère de passer au point suivant.

6. POINTS DIVERS

M. HOFFMANN invite **Mme LEREDDE** à rappeler sa question diverse.

Mme LEREDDE avait découvert qu'il y avait « deux types d'e-candidats » : un e-candidat rouge et un e-candidat bleu.

M. RESPAUT explique qu'e-candidat, au regard d'un certain nombre de recours qui ont été portés, a mis en place deux procédures différentes:

- une première pour les formations à recrutement comme les licences professionnelles et masters,

- une seconde pour les formations où il n'y a pas besoin de recrutement.

M. RESPAUT ajoute que dans les deux cas, les dossiers seront étudiés de la même manière, seule la réponse sera différente.

M. RESPAUT précise que cette nouvelle formule a été mise en place pour des questions administratives et règlementaires.

M. LEREDDE s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de bugs. Elle reçoit un grand nombre de messages de la part d'étudiants qui signalent ces problèmes informatiques.

M. RESPAUT invite **Mme LEREDDE** à faire remonter ces bugs aux services compétents.

Mme GOUJON l'a déjà fait.

Mme LEREDDE regrette l'ancienne version qui fonctionnait bien.

M. RESPAUT reconnaît qu'il est toujours difficile de changer les habitudes.

Mme MONTARIOL signale que des étudiants L3 l'ont contacté car ils n'arrivent pas à candidater sur les masters de la Faculté des Sciences. Il leur est impossible d'envoyer leur dossier de candidature.

M. HOFFMANN note qu'il s'agit d'un problème technique.

Mme GOUJON informe l'auditoire que l'assistance e-candidat de la Faculté fait immédiatement remonter toutes les remarques vers le central UM. Un suivi rigoureux est assuré au sein de la composante !

M. HOFFMANN rappelle que les étudiants de L3 de la Faculté pourront poursuivre leurs études en M1 au sein de la composante, s'ils le souhaitent. Toutefois, il est inquiet car si cette base est bloquante pour les étudiants de la Faculté, elle doit l'être pour les étudiants extérieurs.

Mme GOUJON rassure **M. HOFFMANN** : l'assistance e-candidat dispose de ces informations, qu'elle traite au fur et à mesure.

Comme **Mme LEREDDE**, **M. HOFFMANN** regrette l'ancienne version d'e-candidat.

M. RESPAUT explique qu'avant, les gens faisaient des choses non réglementaires. Cela veut dire que les étudiants étaient tous dans la base « *recrutement* ».

M. RESPAUT prend l'exemple d'un étudiant de Marseille. S'il fait acte de candidature, il ne doit pas être refusé, à condition qu'il reste dans la même filière et dispose des équivalences nécessaires. Le message de « non acceptation » qui existait avant ne pouvait être reconduit réglementairement par rapport à des recours susceptibles d'être mis en place.

M. RESPAUT fera remonter les problèmes relatifs à e-candidat en séance du CFVU de l'Université.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** pour sa présence et ses précisions.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 8^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 10**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **6 juin prochain à 8h45, Salle des Actes du campus Triolet**.

Le Président de séance

Signé

Alain HOFFMANN, Directeur

La Secrétaire de séance

Signé

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

| Conseil | Date | Lieu |
|---------|----------------|-----------------|
| N°288 | 6 juin 2018 | Salle des Actes |
| N°288 | 4 juillet 2018 | Salle des Actes |

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.